

Pension a un ascendant et impots

Par **lebretge**, le **08/09/2015** à **21:43**

bonjour

ma mere touche environ 1100 euros,ne possede aucun bien et vient d entrer en ehpad. cout de l'ehpad 2160 euros. lui devant une obligation alimrntaire j'ai lu que je pouvais deduire la totalite des sommes versees sur mes revenus;question si ces sommes versees dépassent mon imposition y a t il un credit d impot?

Par **fabrice58**, le **09/09/2015** à **00:07**

Ces sommes se déduisent du revenu imposable, avant calcul de l'impôt. Elles ne peuvent donc en aucun cas ouvrir droit à crédit d'impôt (art.156 du code général des impôts).

Elles réduisent indirectement le montant de votre impôt sur le revenu.